



Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), conclue à Washington, le 3 mars 1973 - Réserve de la Suisse.

Il résulte d'une notification du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse que par lettre reçue le 29 décembre 2016, la Suisse formule une réserve à l'égard de l'inclusion de *Beaucamea* spp. dans l'annexe II de la Convention.

